

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3625 - LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

ARTS ET CULTURE

Inauguration du nouveau bâtiment abritant le Musée national

Le processus de conservation du patrimoine culturel de la République démocratique du Congo vient d'entrer dans une phase décisive avec l'inauguration, samedi, du nouveau bâtiment du Musée national. La cérémonie y afférente, présidée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, s'est déroulée en présence de nombreux officiels représentant les institutions du pays mais aussi de divers invités. Ce grand bâtiment situé sur le prolongement du boulevard Triomphal, à un jet de pierre de l'Eglise du Christ au Congo, est censé conserver la richesse culturelle du pays en vue de pérenniser la mémoire historique du peuple congolais.

Page 2



Les nouveaux bâtiments du Musée national de la RDC



Le ministre provincial Dolly Makambo

MEURTRE DE L'ADMINISTRATEUR-GÉRANT DE « VIJANA »

Dolly Makambo écope de dix ans de servitude pénale principale

Le dénouement de l'affaire du meurtre de l'administrateur-gérant du centre de santé de référence « Vijana » procède de la vision de Félix-Antoine Tshisekedi de faire de la justice congolaise un levier important de la stabilité politique et

de la sécurité, indispensable pour enrayer les abus de pouvoir.

La peine de dix ans de servitude pénale principale infligée au ministre provincial de l'Intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières/ville de

Kinshasa, de surcroît en fonction, est symptomatique du processus de régénérescence dans lequel s'inscrit désormais le pouvoir judiciaire dans le pays.

Page 3

CIMENTERIE NATIONALE

Plus de sept cents millions de dollars investis



Déchargement d'une cargaison de ciment gris

Le secteur reste stratégique pour la République démocratique du Congo aussi bien par sa capacité à attirer des investissements lourds et à forte valeur ajoutée localement que par sa contribution incontournable à la transformation du pays. Cependant, pour atteindre le niveau de rentabilité nécessaire, les cimenteries devront attendre le démarrage d'autres

grands travaux d'infrastructures d'envergure. Se référant à la documentation de la Banque centrale du Congo, l'industrie locale de ciment continue d'enregistrer un faible taux d'utilisation de sa capacité installée, près de 16 % en janvier 2017, et le record de 52 % en février 2019.

Page 2

DÉPLACÉS DE BUNIA

Le HCR ouvre un nouveau site



Des déplacés Lendu retranchés dans un site, fuyant les violences

En réponse à l'appel du gouvernement, l'agence onusienne, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, a construit un nouveau site à Kigonze en vue de réduire la surpopulation des sinistrés autour de l'hôpital général de Bunia, pris d'assaut spontanément début 2018.

Le nouvel espace accueillera près de dix mille déplacés internes qui vivront dans des conditions dignes et respectueuses de leurs droits, contrairement au site de l'hôpital général de Bunia, qui avait abrité plus de douze mille personnes dans des conditions déplorables.

Page 3

PÉRENNISATION DE LA MÉMOIRE CONGOLAISE

Le Musée national ouvre ses portes à Kinshasa

Le processus de conservation du patrimoine de la République démocratique du Congo (RDC) vient d'entrer dans une phase décisive avec l'inauguration, le 23 novembre, du nouveau bâtiment abritant le fonds culturel du pays.

La cérémonie a été présidée par le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en présence de nombreux officiels représentant les institutions du pays et de divers invités. Le grand bâtiment situé sur le prolongement du boulevard Triomphal, à un jet de pierre de la cathédrale Notre-Dame du Congo, est censé conserver la richesse culturelle du pays en vue de pérenniser la mémoire historique du peuple congolais.

Plus de douze mille objets d'art constituent la galerie de ce Musée national qui, à coup sûr, va attirer de nombreux touristes pour concrétiser le dynamisme d'un Congo en mouvement ouvert sur le monde. Eten due sur une superficie de six mille mètres carrés, cet ouvrage, fruit de la coopération RDC-Corée du Sud, a été remis officiellement au gouvernement congolais le 14 juin dernier pour un coût d'investissement estimé à vingt-et-un millions de dollars américains.

Présentant l'ouvrage, le directeur général du Musée national a salué l'implication personnelle du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, dans la matérialisation de ce projet pour lequel il s'est engagé à faciliter le transfert de tous les objets qui lui sont destinés se trouvant à l'extérieur du pays. Le Pr Badibanga a également remercié le gouvernement qui non seulement a doté le Musée national d'un site, mais s'est également attelé à le sécuriser contre les convoitises dont il était l'objet. Il a, par ailleurs, loué l'initiative de formation mise en place dans le cadre de la coopération RDC-Corée du Sud, laquelle a permis

aux agents du Musée national de se rendre à Séoul pour y renforcer leurs capacités dans le domaine de la conservation des œuvres d'art et de leur maintenance.

Tout en assurant sur la volonté du peuple coréen à travailler en synergie avec les Congolais dans ce domaine, l'ambassadeur de la Corée du Sud, pour sa part, a loué le partenariat solide et de longue date existant entre son pays et la RDC, lequel se traduit notamment par une coordination des activités au niveau des Nations unies, mais aussi par l'intensification des échanges commerciaux. Il a formulé le vœu de voir de Musée national incarner le symbole de la fierté culturelle de la RDC.

Le ministre de la Culture a clos la série d'allocutions en indiquant que le Musée national jouera un rôle capital en ce qui concerne l'éducation antistatistique et culturelle. Il occasionnera, d'après lui, « l'acquisition des connaissances et des références avec les pratiques artistiques » avec, à la clé, « la rencontre avec les personnalités du monde des arts, la fréquentation des lieux de création et de diffusion des œuvres culturelles ». Conçu de l'extérieur avec des images symbolisant l'histoire culturelle de la RDC, le Musée national comprend trois grandes salles d'exposition permanente destinées au folklore, à l'histoire et à la préparation des expositions spéciales. Avec sa cour spacieuse, son centre de formation, son studio et sa salle de conférence, il incarne aujourd'hui l'image requinquée d'une RDC en mouvement.

Après la coupure du ruban symbolique par le chef de l'Etat, s'en est suivie une visite guidée aux senteurs purement pédagogiques.

Alain Diasso

CIMENTIERIE NATIONALE

Plus de sept cents millions de dollars investis

Le secteur reste stratégique pour la République démocratique du Congo (RDC) aussi bien par sa capacité à attirer des investissements lourds et à forte valeur ajoutée localement que par sa contribution incontournable à la transformation du pays. Cependant, pour atteindre le niveau de rentabilité nécessaire, les cimentiers devront attendre le démarrage d'autres grands travaux d'infrastructures d'envergure.

En se référant à la documentation de la Banque centrale du Congo (BCC), l'industrie locale du ciment continue à enregistrer un faible taux d'utilisation de sa capacité installée, près de 16 % en janvier 2017, et le record de 52 % en février 2019. La BCC situe la tendance du taux d'utilisation de la capacité installée autour de 40 à 50 %. Selon quelques données reprises dans les statistiques de la BCC, la production de 2018 se situe à 1,842 million de tonnes de ciment, dont 1,825 tonne consommée localement. Par ailleurs, les cimentiers ont pu stocker plus de quatre-vingt mille tonnes au cours de cette période. Une année après, en prenant en compte la production jusqu'à avril de l'année en cours, le pays a produit trois cent quatre-vingt-dix-sept mille tonnes de ciment, dont trois cent quatre-vingt-dix mille consommées localement. Ici, l'on parle de plus de quatre-vingt-dix mille tonnes stockées au cours de cette période.

Réagissant à ce débat, plusieurs experts apportent des éléments très intéressants. En fait, selon eux, il existerait de nombreuses explications à cette faiblesse, en dépit d'une mesure d'interdiction de l'importation du ciment gris, qui s'applique exclusivement dans la partie ouest du pays. Un choix stratégique parce que les investissements les plus lourds se trouvent

dans cette partie. Au sujet des effets réels de cette mesure sur le terrain, les avis restent partagés. En effet, nombre d'experts estiment tout simplement que les efforts du pouvoir public sont encourageants mais il en faut encore plus. Selon eux, le secteur du ciment, éminemment stratégique pour le pays, n'est toujours pas bien protégé par l'Etat à ce jour. Si d'autres admettent un certain impact sur le marché local, particulièrement au niveau des ventes à la hausse, le défi à relever exigera une plus forte implication du gouvernement de la République.

En analysant de manière plus spécifique la faiblesse du taux d'utilisation des capacités installées, les chiffres provenant du secteur de la cimenterie sont plus alarmants, évoquant une moyenne d'à peine 30 %. Toutefois, il s'agit d'une moyenne tout-à-fait en phase avec le niveau de la demande courante qui reste également très bas par rapport à la capacité de production réelle de l'industrie du ciment. Le déclin tant attendu pourrait-il provenir d'un renforcement des investissements locaux ? Rien n'est sûr. La plupart de ces sociétés, particulièrement celles créées récemment dans de l'ouest du pays, ont mis sur pied une chaîne de production intégrée plutôt moderne utilisant les dernières technologies. Ce déclin devrait plutôt être l'œuvre d'une hausse considérable de la demande courante. Outre les besoins de transformation de l'environnement qui exige du ciment, le démarrage de plusieurs grands travaux comme les barrages, les ports et autres infrastructures recourant systématiquement au béton va booster le taux d'utilisation. Pour rappel, rien que pour la partie ouest de la RDC, les cimentiers sont en mesure de produire plus de trois millions de tonnes par an.

Laurent Essolomwa

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,
Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JUSTICE

Dolly Makambo écope de dix ans de servitude pénale principale

Le ministre provincial de l'Intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières/ville de Kinshasa a été condamné par la Haute Cour militaire, siégeant en procédure de flagrance dans l'affaire du meurtre de l'administrateur-gérant du Centre de santé de référence « Vijana ».

Lentement mais sûrement, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est en train de poser les prémices de l'Etat de droit en République démocratique du Congo. Le rêve de bâtir un pays où les libertés ne seront jamais rétrécies, où tous les germes de corruption ou de trafic d'influence seront détruits, tient désormais d'une obsession avec, à la clé, une détermination sans cesse renouvelée d'en faire une réalité. Le dénouement de l'affaire du meurtre de l'administrateur-gérant du Centre de santé de référence « Vijana » procède justement de la vision présidentielle de faire de la justice congolaise un levier important de la stabilité politique et de la sécurité, indispensable pour enrayer les abus de pouvoir.



Dolly Makambo

La peine infligée au ministre provincial de l'Intérieur, de la sécurité, de la décentralisation et des affaires coutumières/ville de Kinshasa, de surcroît en fonction, est symptomatique du processus de régéné-

rescence dans lequel s'inscrit désormais le pouvoir judiciaire, sous l'impulsion de Félix Tshisekedi. La Haute Cour militaire, siégeant en procédure de flagrance dans cette affaire, a, en effet, condamné

à dix ans de servitude pénale principale Dolly Makambo Nawezi, reconnu coupable, en tant qu'auteur intellectuel, d'incitation des militaires à commettre un acte contraire à leur devoir et leur discipline. Une première dans l'histoire politique récente du pays où des dirigeants ont souvent été dédouanés des faits illicites par une justice instrumentalisée, au grand désenchantement d'une population livrée à elle-même.

Connaissant les méandres du système judiciaire congolais longtemps empêtré dans les travers de la corruption sur fond d'une lecture sélective du droit, cette sentence était pour le moins inattendue. D'aucuns ont mis du temps à réaliser que c'est un ministre en fonction, de surcroît cadre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie, qui venait d'écopier une telle peine dans un contexte où l'indépendance et l'impartialité de la justice ont toujours été sujettes à caution. Et pourtant, la réalité est là, implacable. Plutôt que de broncher et d'enfourcher la trompette

de la contestation, la « kabilie » s'est plutôt résignée devant la sentence, preuve que la justice est en train de retrouver ses marques. Quand bien même les avocats de l'ex-bourgmestre de la commune de la Gombe agitent le sceptre d'un pourvoi en cassation, il est un fait qu'au premier degré, le droit a été dit, sans ambages ni circonlocutions.

De quoi rendre une fière chandelle au chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, qui, dès sa prise de pouvoir, s'est investi dans la construction d'un pays où toutes les vertus prédomineront sur les vices et toutes les aspérités. Une société où la puissance publique est soumise au droit, où l'égalité de droits est garantie et où les droits humains et les libertés fondamentales sont garantis. Il s'agit ici pour le président de la République de parachever le combat d'Etienne Tshisekedi qui n'a cessé de prôner la primauté du droit comme une des valeurs cardinales de progrès et d'émancipation de son peuple.

Alain Diasso

DÉPLACÉS DE BUNIA

Le HCR ouvre un nouveau site

En réponse à l'appel du gouvernement, l'agence onusienne, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a construit un nouveau site à Kigonze en vue de réduire la surpopulation des sinistrés autour de l'hôpital général de Bunia, pris d'assaut spontanément début 2018.

Le nouvel espace accueillera près de dix mille déplacés internes qui vivront dans des conditions dignes et respectueuses de leurs droits, contrairement au site de l'hôpital général de Bunia, qui avait abrité plus de douze mille personnes dans des conditions déplorables.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) indique qu'un premier convoi de ménages vulnérables, qui habitaient dans des hangars communautaires sur le premier, a été relocalisé vers Kigonze. Les relocalisations continueront progressivement au cours



Des déplacés internes en RDC

des prochaines semaines. Des articles ménagers essentiels leur seront distribués, tels les couvertures, bidons, nattes, ainsi que des kits d'hygiène pour femmes et jeunes filles.

« Le HCR se réjouit d'avoir

pu contribuer à l'ouverture de ce nouveau site, qui permettra d'améliorer les conditions de vie de familles qui, depuis près de deux ans, ont souffert d'énormes traumatismes et n'ont toujours pas

la possibilité de regagner leurs domiciles », a déclaré Marie-Hélène Verney, cheffe de la sous-délégation du HCR à Goma. Elle a, par ailleurs, assuré que son institution et ses partenaires continueront d'ap-

puyer le gouvernement congolais dans la limite de leurs ressources. Marie-Hélène Verney en a profité pour lancer un appel à tous les autres acteurs humanitaires afin d'apporter leur soutien dans leurs domaines de compétence.

Notons que début juin, une flambée de violences en Ituri avait contraint près de trois cent soixante mille personnes à se déplacer, principalement dans les territoires de Djugu, Irumu et Mahagi, portant le total des déplacés internes dans la province à un demi million, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Parmi eux, deux cent vingt-sept mille vivent dans quatre vingts sites gérés par le HCR et l'OIM, tandis que la majorité loge dans des familles d'accueil qui elles-mêmes disposent de faibles ressources.

Blandine Lusimana

GUINÉE-BISSAU

L'ONU espère que l'élection présidentielle mettra fin à la crise

Le souhait des Nations unies a été exprimé par Rosine Sori-Coulibaly, sa représentante dans le pays, trois jours avant le vote qui s'est déroulé dimanche.

« Notre espoir est que l'élection du 24 novembre puisse mettre fin à ce cycle d'instabilité politique et institutionnelle » et que « tout se déroule » normalement, avant et après les élections, a-t-elle déclaré à la presse à Bissau, quelques jours avant le scrutin.

« C'est ce à quoi s'attend la communauté internationale, car le mandat de cette mission est politique. Elle a accompagné le dialogue politique et le processus de paix dans ce pays », a ajouté Rosine Sori-Coulibaly, la cheffe de la Mission intégrée des Nations unies pour la consolidation de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau (UNIOGBIS). Elle a estimé que « le pays est sur la bonne voie », mais a averti que « s'il y a une crise plus grave, la communauté internationale doit être présente ». Selon elle, la communauté internationale rappelle que les règles et les principes sont nécessaires dans un processus électoral et doivent être respectés. L'objectif, a-t-elle souligné, est que « le programme du scrutin puisse se dérouler sans heurts, afin que le gouvernement puisse trouver des solutions aux besoins de la population et que les partenaires puissent apporter leur aide conformément aux priorités du pays ». Une nouvelle crise a éclaté en Guinée-Bissau à la fin du mois d'octobre, après la décision du président José Mário Vaz de limoger le gouvernement d'Aristides Gomes, issu des élections législatives du 10 mars, et de nommer un autre exécutif dirigé par Faustino Imbali.

Une grande partie de la communauté internationale s'est opposée à ces décisions et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) a exigé la démission de Faustino Imbali, sous peine d'imposer de « lourdes sanctions » aux responsables de l'instabilité politique. Le Conseil de sécurité des Nations unies a également menacé de nouvelles sanctions « contre tous ceux qui minent la stabilité » de la Guinée-Bissau. Faustino Imbali a finalement démissionné, peu de temps avant la tenue d'un sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la Cédéao, le 8 novembre à Niamey, qui a décidé de renforcer la présence de la force d'interposition dans le pays et d'avertir le président que toute tentative d'utiliser l'armée pour imposer un acte illégal serait « considérée comme un coup d'Etat ».

Plus de sept cent soixante mille électeurs bissau-guinéens devaient élire hier le président de la République parmi les douze candidats en lice. Des observateurs de la Communauté des pays lusophones, de l'Union africaine, de la Cédéao et des Etats-Unis devraient suivre le scrutin.

Xinhua

AFRIQUE DE L'OUEST

Le FMI présente les Perspectives économiques régionales de novembre 2019

Le document a été présenté par le représentant sous-régional de l'institution financière au Bénin, Karim Barhoumi. Il a insisté sur trois points, à savoir le bilan et les recommandations régionales du Fonds monétaire international (FMI), notamment l'évolution récente et prospective; la politique macroéconomique et réformes structurelles; enfin, la réaction aux risques.

Le représentant Afrique de l'ouest de l'institution financière est revenu sur les efforts fournis par la majorité des pays de la sous-région. Il a expliqué que la croissance en Afrique subsaharienne reste à deux vitesses : plus élevée dans les pays pauvres en ressources naturelles que dans les pays riches. Une tendance qui se poursuivra ainsi en 2020, tout en restant hétérogène, y compris dans les plus grandes économies, à cause de l'évolution de l'économie mondiale qui risque de freiner la croissance. Cette hétérogénéité, qui est la résultante du degré de diversification, s'avère aussi un prolongement de la situation économique en 2019, où les deux tiers des pays de la zone ont révisé à la baisse leur taux de croissance. Toutefois, l'intensification de la croissance peut accélérer la croissance à moyen terme et améliorer le pouvoir d'achat, selon lui. Quant aux arriérés des Etats, ils ont augmenté ces dernières années pour avoisiner 3,8% des produits intérieurs bruts (PIB). « Les PIB convergeront dans vingt-cinq pays et resteront à la traîne en 2020 », a souligné Karim Barhoumi.

Noël Ndong

LIBYE

Des Subsahariens vendus pour des centaines de dollars

Des journalistes de la chaîne américaine CNN ont réussi à filmer, en caméra cachée, une vente d'êtres humains dans le pays. Les esclaves y sont vendus environ quatre cents euros. La scène est filmée par une journaliste de CNN non loin de Tripoli, la capitale libyenne. Lors d'une vente aux enchères qui s'est déroulée la nuit, des trafiquants ont proposé des migrants à l'achat, principalement des Africains subsahariens. Les prix avoisinent les sept cents dinars libyens pour les hommes (environ quatre cent cinquante euros). Un tarif qui se négocie en fonction de la santé et de la corpulence des esclaves.

N.Nd.

VIE ASSOCIATIVE

Le réseau France Alumni Congo présenté à l'ambassadeur de France

Afin de souhaiter la bienvenue au nouvel ambassadeur de France au Congo, François Barateau, le réseau France Alumni Congo, présidé par Césaire Boukoulou, a organisé, le 22 novembre à l'Institut français du Congo, une rencontre d'échange pour présenter le bien-fondé et les atouts de cette plate-forme.



Césaire Boukoulou, le ministre Bruno Jean Richard Itoua et François Barateau l'ambassadeur

La rencontre s'inscrivait également dans le cadre des activités liées à la célébration des cinq ans d'existence du réseau sur le thème « France Alumni Congo, un réseau d'excellence au service du développement ». Elle s'est déroulée en présence du président d'honneur de cette organisation, le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua, et de quelques membres du gouvernement. « Nous nous retrouvons ici pour présenter notre réseau au nouvel ambassadeur de France au Congo, François Barateau. C'est un moment fort et important pour tous les membres du réseau car il nous donne une occasion de parler de notre organisation et d'envoyer un message à ceux qui ne sont pas encore membres de nous rejoindre », a déclaré Césaire Boukoulou.

Il a précisé que cette association mondiale est présente dans cent vingt-deux pays avec trente-deux

mille cinq cents membres. Ce réseau a été lancé en 2016 et a pour objectif principal d'encourager tous ceux qui ont étudié ou ont été formés en France à ne pas couper leurs liens avec ce pays formateur.

Faisant une rétrospection sur l'histoire du réseau, le ministre Bruno Jean Richard Itoua a précisé qu'il n'est pas une mutuelle. Le réseau Alumni, a-t-il expliqué, incarne trois volontés, à savoir pérenniser la coopération entre la France et le Congo, notamment dans le domaine de l'éducation et de la culture, donner la visibilité à cette relation qui existe depuis des années et faire que la coopération entre les deux pays, notamment en termes d'éducation et de formation de qualité, puisse retrouver son niveau d'antan. « A travers ce réseau, nous voulons matérialiser ce socle de coopération entre les deux pays qui sont historiquement liés », a indiqué Bruno Jean Richard Itoua.

Parlant de l'appui que l'ambassade de France au Congo peut apporter au réseau, François Barateau a souligné que le partenariat entre les deux pays, au plan de la formation et de l'éducation des jeunes, doit continuer. Pour ce faire, il a appelé à la mise sur pied d'une politique de réciprocité qui fera que les jeunes français viennent eux aussi étudier au Congo. Car, il faut viser et promouvoir l'excellence de l'enseignement universitaire au Congo. « Quand on parle de la formation des Congolais en France, c'est un grand honneur pour mon pays. Mais il est important que les jeunes français viennent aussi étudier au Congo », a souhaité le diplomate. Notons que France Alumni Congo est un réseau international des diplômés de l'enseignement français et des certifiés de la formation professionnelle française.

Rock Ngassakys

ARRÊT SUR IMAGE



Johan François Atipo Ngapy dit Anytha Ngapy Productions, homme de culture et producteur de musique africaine, a visité le 22 novembre, le Musée Galerie du Bassin du Congo.

DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Lancement de l'Institut national d'intelligence stratégique

Le cadre d'échanges devant rassembler les différents acteurs impliqués dans le domaine de l'économie a été présenté, le 21 novembre à Brazzaville, par le président de l'Université des connaissances africaines (UCA), Patrice Passy.

L'Institut national d'intelligence stratégique (Inis) vise, entre autres, à demander aux acteurs économiques et décideurs stratégiques de penser mondialisation, réfléchir africain et agir congolais. En effet, ce cadre se

veut être partenaire technique des entreprises et organisations nationales. Il s'agit notamment de celles qui souhaitent optimiser les opérations de recherche et d'exploitation de toute l'information utile en leur sein pour

éclairer et guider les prises de décisions stratégiques.

L'Inis s'est également fixé l'objectif de permettre aux entreprises et organisations nationales de dépenser moins et d'être mieux informées ; de ré-

Ainsi, cet institut entend offrir son savoir-faire autour de six modules, à savoir la production des connaissances, les informations professionnelles, les expertises, les formations certifiantes, les services à haute

« L'objectif de l'Inis est de redynamiser ou de dynamiser la réflexion sur la diversification économique de l'intelligence stratégique de l'Etat qui doit accompagner les activités des entreprises congolaises sur le marché domestique et dans la sous-région. C'est un cadre qui puisse permettre à la communauté des experts économiques et financiers de se retrouver autour de certaines questions et de certains axes pour échanger », a expliqué le promoteur de l'Inis.

Expert international en intelligence économique et communication d'influence, Patrice Passy est revenu, dans son exposé inaugural, sur l'importance de l'information qui est à la fois un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des entreprises. « L'information dans l'entreprise souffre du fait qu'elle reste un privilège parce que tout le monde n'y a pas accès. Quand tout le monde n'a pas accès à l'information dans une structure, la rumeur et le trafic d'influence s'installent. Lorsqu'il y a aussi trop d'informations, il n'y aura pas le temps d'analyse », a-t-il rappelé.

Notons que l'UCA est une association apolitique ayant pour objectif de concevoir de nouveaux paradigmes africains face aux exigences de la mondialisation et utiles à la reconversion industrielle des pays du continent.

Parfait Wilfried Douniama



Une vue de la salle Adiac

« L'information dans l'entreprise souffre du fait qu'elle reste un privilège parce que tout le monde n'y a pas accès. Quand tout le monde n'a pas accès à l'information dans une structure, la rumeur et le trafic d'influence s'installent. Lorsqu'il y a aussi trop d'informations, il n'y aura pas le temps d'analyse »

duire les coûts de non-qualité, de non-information et sous-information, en mutualisant les ressources pour dégager les collègues invisibles. Il s'agira aussi de permettre aux entreprises de scruter leur environnement, détecter les opportunités directes et indirectes pour anticiper et mieux gérer les problématiques relevant de la prospective, de l'accident, des risques systémiques et des crises.

valeur ajoutée ainsi que la production des activités de communication.

Lançant son concept sur le thème « Rôle, les enjeux, marchés et perspectives de l'intelligence stratégique pour les entreprises et organisations au Congo », Patrice Passy a rappelé que cet institut a été conçu parce que le Congo est passé pays périphérie à un pivot stratégique au niveau de majeurs pétroliers.

LE FAIT DU JOUR

Venez à nous!

« Oui, venez à nous car le devoir du rassemblement, qui est par-dessus tout la voie du salut, nous appelle ». Toute proportion gardée, cela est à peu-près le message que dispense la vague de ralliements au Parti congolais du travail (PCT) observés ces derniers temps. Il n'y a pas très longtemps, c'était l'arrivée de l'Union des forces démocratiques, ensuite est venu le tour du Front patriotique, ensuite et encore ensuite l'Alliance patriotique des républicains du Congo.

Ce sont trois formations politiques portées par le désir de faire cause commune avec celle que dirige Pierre Ngolo, plus vieille, sans doute plus expé-

rimentée et mieux implantée sur le territoire national, à qui incombe désormais la tâche, on pourrait dire exaltante, de préparer pour les « camarades » qui le rejoignent par séquences successives le couchage et le couvert qu'il faut pour qu'ils se sentent réellement chez eux.

L'un de ceux qui viennent de faire acte d'entrée au PCT ces derniers temps semblait à même de définir les attentes de ses semblables dans la conjoncture du moment : qu'ils ne soient pris pour des envahisseurs ni pour des amis gênants car ils veulent bien apporter leur concours à la consolidation de la cohésion nationale, les partis politiques étant à la fois un moyen d'y parvenir mais

sans doute aussi un chantier de désillusions quand les dirigeants ne tiennent pas leurs engagements.

Il est une chose qui frappe dans ces ralliements : les responsables des partis qui se sont sabordés au profit du PCT le fréquentaient déjà dans le cadre de la majorité présidentielle. Tous aussi, pour être précis, sont, comme disait quelqu'un, en responsabilité au gouvernement ou au cabinet présidentiel. Dans la vie de tous les jours et bien plus dans la vie politique, une certaine cohérence dans la façon d'être voudrait que l'on assume ses choix. D'où, peut-être, celui fait par les responsables des partis cités plus haut de ne pas trahir

les leurs.

Toujours est-il que pour tous commence une nouvelle expérience. S'étant engagés dans une période aussi cruciale que celle qui précède le congrès de leur parti attendu pour la fin du mois de décembre, ils pourront, comme bien de leurs amis arrivés au parti plus tôt ou depuis bien longtemps, mesurer l'immensité de la tâche qui leur incombe au sortir de ce congrès. Sachant que celui-ci projettera leur parti vers 2021 (élection présidentielle) et 2022 (élections législatives), qu'ils prennent le temps de s'immerger dans son fonctionnement quotidien. Ils verront s'ils sont en capacité de répondre à ses obligations.

Gankama N'Siah

GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Le système informatique à l'étape de déploiement

Sur dix-sept modules que compte le système informatif de vérification de la légalité (SIVL) du bois, deux seront fonctionnels d'ici à fin décembre. Il s'agit de ceux portant sur la « fiscalité » et les « permis spéciaux ».



Photo de famille des participants au onzième comité conjoint Congo-UE

C'est ce qui ressort du onzième comité conjoint de mise en œuvre de l'accord de partenariat volontaire entre la République du Congo et l'Union européenne (UE), tenu les 20 et 21 novembre à Brazzaville. Co-présidée par la ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo, et l'ambassadeur de l'UE, Raul Mateus Paula, cette réunion avait pour objectif de faire le point des progrès réalisés depuis la dernière séance de ce comité en juin dernier. « C'est émouvant pour moi de voir, dix ans après, la réalisation de ce rêve qui paraissait si

lointain. C'est un couronnement d'efforts d'un partenariat réussi entre deux entités, le Congo e l'UE », a déclaré la ministre de l'Économie forestière. L'ambassadeur et chef de délégation de l'UE, a renchéri en soutenant que le déploiement du système informatique de légalité était un aboutissement à un long travail qui arrive à maturité, avec l'adoption dernièrement par le Conseil des ministres, du comité interministériel qui va permettre de mettre en place cette application. « Une des conséquences de son opérationnalisation est d'augmenter les recettes, contribuer à la diversification de

«..Son opérationnalisation est d'augmenter les recettes, contribuer à la diversification de l'économie, important pour les réformes en cours au Congo »

l'économie, important pour les réformes en cours au Congo », a-t-il déclaré, avant de relever qu'il reste encore beaucoup à faire.

En prélude à la session formelle de ce onzième comité, des experts des deux parties se sont retrouvés pour faire un état d'avancement du plan de travail annuel et un suivi des recommandations des précédents comités.

Le bilan de l'application de la loi de la gouvernance forestière en 2018, la présentation de la nouvelle approche d'observation indépendante du secteur forestier développée

par la société civile, le progrès en termes de communication, incluant la présentation de la stratégie de communication de l'Apv-flegt pour la période 2020-2022 et le canevas du rapport annuel conjoint 2019 ont été passés en revue. L'Apv-flegt est un processus lancé en 2003 par l'UE, pour répondre à l'exploitation forestière illégale et au commerce illégal du bois qui en découle. La République du Congo a été l'un des premiers pays à signer, en 2010, cet accord qui a pour but de garantir la légalité et la production du bois.

Lopelle Mboussa Gassia

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

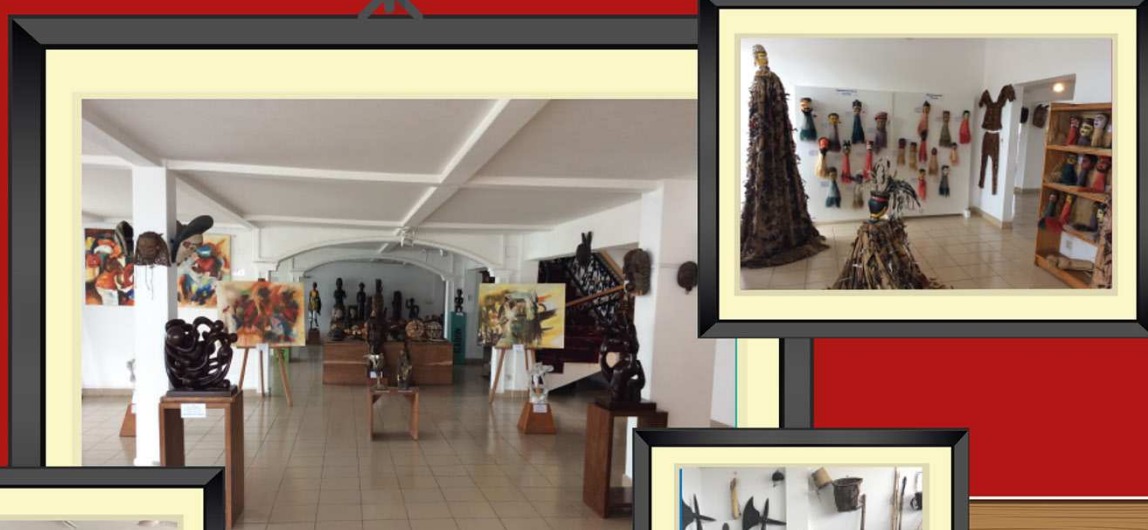
Musée du Bassin du Congo

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,** de la **Tradition** à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso immeuble les manguiers (Mpila) dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

FORMATION ET EMPLOI

Les nouveaux directeurs généraux officiellement installés

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, a intronisé, le 22 novembre à Brazzaville, les dirigeants du Fonds national d'appui à l'employabilité et l'apprentissage (Fonea), Patrick Ntsibat, et de l'Agence congolaise pour l'emploi (ACPE), Noelly Oyabiki Iwandza.

« A vous, nouveaux dirigeants du service public de l'emploi, de nous émerveiller de votre talent, par la résonnance extérieure que vous saurez donner aux actes positifs, efficaces et prospectivistes que vous poserez », a indiqué Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes, avant de les inviter à servir strictement l'intérêt général conformément à la loi en vigueur.

Pour Noelly Oyabiki Iwandza, la bataille pour l'emploi est une cause nationale majeure qui rassemble tous les acteurs économiques du pays. L'objectif est de s'assurer que les usagers du service public, les Congolais et entreprises qui solliciteront les services de l'agence soient satisfaits.



Noelly Oyabiki Iwandza

« C'est une fierté et un immense honneur de pouvoir servir mon pays. Nous savons que le défi à relever est énorme. Dans un



Patrick Ntsibat

esprit de dialogue et d'écoute, nous allons mettre en place une organisation qui répondra aux attentes des Congolais avec

l'appui et l'accompagnement de toutes les parties prenantes traitant des questions de l'emploi, du personnel de l'ACPE, des partenaires sociaux, des collectivités, des entreprises privées », a-t-elle déclaré.

La directrice générale de l'ACPE a également signifié le besoin urgent de renforcement de capacités du personnel, afin de s'adapter aux changements technologiques. « Il nous faut innover, répondre aux attentes des Congolais et à la mise en place d'un cadre juridique qui nous permettra d'exister, selon les textes », a-t-elle ajouté.

En ce qui concerne le nouveau directeur du Fonea, fier et conscient des défis à relever, il envisage de rencontrer tout d'abord le staff de l'ex-One-

mo affecté à sa structure, puis tous les partenaires bilatéraux, en l'occurrence l'Agence française de développement, dans le but d'engager des discussions et mettre en place un plan d'actions sur une durée de deux ans.

Par ailleurs, le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint Eudes a rappelé que la réforme du service public de l'emploi ne s'entend pas comme un simple service intellectuel destiné à faire la preuve de l'érudition de ses acteurs. Il a été et est perçu comme l'acte cardinal d'une réorganisation stratégique, structurelle et fonctionnelle, afin de rejoindre les objectifs du Plan national de développement 2018-2022.

Gloria Lossele

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Antoine Malonga, nouveau secrétaire général

La cérémonie de passation de service entre le sortant, Julien Francis Moufonda, et l'entrant a eu lieu, le 22 novembre à Brazzaville, en présence de quelques membres de l'institution.



La poignée de main amicale après la passation de consignes entre les deux hommes

En application de l'article 84 du règlement intérieur de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Antoine Malonga a été nommé par le président de cette institution, Gabriel Valère Eteka-Yemet, selon la note de service n°072/CNDH/PR/CAB du 31 octobre.

Dans l'exécution de ses missions, Antoine Malonga travaillera en étroite collaboration avec Angélique Okoko, en tant que secrétaire générale adjointe.

S'agissant de Julien Francis Moufonda, il cède son fauteuil pour celui de coordonnateur de l'antenne départementale de Brazzaville. La capitale politique étant le point de départ, la nomination des coordonnateurs d'antenne départementaux se poursuivra dans d'autres localités, a assuré le président de la CNDH.

En effet, désormais, le travail de cette institution débutera à la base, avec les antennes locales, de sorte que toutes les informations recueillies au niveau des départements soient remontées au secrétariat général qui, par la suite, les fera acheminer au bureau, en vue de confier les tâches respectives aux sous-commissions spécialisées.

Après la passation de service, Gabriel Valère Eteka-Yemet a donné à ses collaborateurs installés dans leurs nouvelles fonctions à quatre consignes essentielles : l'excellence; l'application; la diligence et la discipline. « Nous avons affaire à une jeune administration et pour cela, je vous veux excellents dans tout ce que vous allez entreprendre et dans tout ce que vous recevrez comme instruction hiérarchique. Ayez le goût du travail bien fait, dans les délais et dans la rigueur », a-t-il poursuivi.

Pour Antoine Malonga, c'est une grande satisfaction d'être nommé à ce poste, mais le plus important reste à venir. « Comme l'a souhaité le président, j'accomplirai avec soin mon travail et je veillerai à ce que la restructuration de l'organisation au niveau de son administration centrale fasse de celle-ci une entité plus forte et efficace », a-t-il promis. Né au Congo-Brazzaville, Antoine Malonga a exercé dans le secteur de la communication.

Merveille Atipo

Une loi pour protéger les défenseurs du secteur au Congo

La nécessité de la mise en place du projet a été soulevée, le 22 novembre, à Brazzaville, lors d'une rencontre entre le président de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), Gabriel Valère Eteka-Yemet, et la délégation du Service international pour les droits de l'homme (ISHR), conduite par Adélaïde Etong Kame.

Au terme d'un atelier sur la protection juridique des défenseurs des droits humains au Congo, organisé par l'ISHR, du 20 au 21 novembre à Brazzaville, il a été évoqué la nécessité pour le Congo de s'arrimer à la déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme, en élaborant et promulguant une loi pour les protéger.

Pour la CNDH, quoique la société civile travaille dans ce sens, elle ne peut évidemment pas, elle seule, élaborer une loi et la promulguer. Elle doit nécessairement passer par cette institution.

Dans l'objectif de faire aboutir ce projet, la délégation de l'ISHR a présenté, le 22 novembre, à la CNDH, un modèle de loi type qui avait impliqué la participation d'experts internationaux.

« Nous espérons vraiment pouvoir créer un partenariat fort qui permettra à la société civile et la CNDH de pouvoir avancer avec ce projet et donc finaliser l'élaboration et l'adoption prochaine d'une loi nationale des défenseurs des droits de l'Homme », a déclaré Adélaïde Etong Kame, membre de l'ISHR et consultante pour le plaidoyer en Afrique.

Protéger la société civile dans l'accomplissement de son travail

Pour cette organisation à but non lucratif basée à Genève (Suisse) et New-York (Etats-Unis d'Amérique), il y a un besoin de protéger la société civile dans l'accomplissement de ses fonctions. La Constitution congolaise, a-t-



Les deux organisations posant au terme de l'audience/Adiac

elle reconnu, aborde des aspects dans ce sens mais qui paraissent, à ce jour, insuffisants. D'où leur demande d'une nouvelle loi de protection, une base juridique sur laquelle se fonder, dans le cas où la société civile serait menacée dans l'exercice de sa mission et victime de violation de ses droits. Ainsi, en vue d'accompagner le Congo dans cette perspective, l'ISHR a promis d'apporter à la société civile un soutien financier et une expertise technique à travers la rédaction et la publication d'une loi type de reconnaissance et de protection des défenseurs des droits humains.

Par ailleurs, l'ISHR a émis le souhait de voir la CNDH jouer un grand rôle de support et de collaboration entre le gouvernement congolais et la société civile, en vue de sensibiliser et convaincre les parlementaires d'adopter cette loi. « Dans l'avenir, nous rassemblerons toutes les parties prenantes pour pouvoir aboutir à une loi des défenseurs des droits de l'Homme », a assuré la

CNDH face à l'invite faite par l'ISHR.

Notons que les défenseurs des droits humains sont des individus qui s'engagent, seuls ou collectivement, pour la promotion, la protection et la mise en œuvre des libertés fondamentales et des droits de l'Homme universellement reconnus. Il peut s'agir de journalistes, de défenseurs de l'environnement, de lanceurs d'alerte, de syndicalistes, d'avocats ou de membres d'associations caritatives, mais aussi de militants ou d'activistes occasionnels.

En raison de leur engagement, les défenseurs des droits de l'Homme sont souvent victimes de mesures de dissuasion et de représailles. A cet effet, depuis les années 1990, des initiatives multilatérales se sont attachées à promouvoir le rôle joué par ces personnes, à reconnaître les risques auxquels elles sont exposées et à définir des mécanismes de protection spécifiques.

M.A.



KABA LI SOLO
Profite désormais d'un service clients de proximité dans tous les kiosques Airtel



LE RESEAU DES SMARTPHONE

FRANC CFA

La Cémac veut disposer d'une monnaie commune stable et forte

Au terme du sommet extraordinaire de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac), tenu le 22 novembre, à Yaoundé, au Cameroun, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres, notamment le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, ont réaffirmé, en rapport avec l'avenir du franc CFA, leur volonté de disposer d'une monnaie commune stable et forte.

Le sommet convoqué à l'initiative du chef de l'Etat camerounais et président en exercice de la Cémac, Paul Biya, avait pour objectif d'examiner la situation économique, financière et monétaire de la zone, et d'analyser les perspectives des économies de la sous-région.

Il a, en outre, permis aux chefs d'Etat de débattre particulièrement de la coopération monétaire avec la France portant sur le franc CFA, qui appelle une réflexion approfondie sur les conditions et le cadre d'une nouvelle coopération. « Les présentes assises nous donnent à nouveau l'occasion d'échanger et d'arrêter des mesures complémentaires pouvant consolider le redressement économique de notre sous-région », a déclaré le président Paul Biya, hôte du sommet.

Statuant, par ailleurs, sur la situation économique, monétaire et financière dans la zone Cémac, les chefs d'Etat ont salué le redressement glo-



Les participants au sommet de Yaoundé, au Cameroun

bal de la situation macro-économique marquée, selon les experts, par le retour à une croissance économique positive, la maîtrise de l'inflation, une forte réduction des déficits budgétaires et courants.

Au sujet de la soutenabilité et la viabilité de l'endettement public, ils ont privilégié les financements concessionnels favorisant les partenariats public-privé, afin de réaliser les projets d'infrastructures. D'où leur engagement renouvelé pour l'élaboration, en accord partie avec les partenaires techniques et finan-

ciers, d'une approche « solidaire, cohérente et concertée de coopération » à la fin du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international.

Un appel à la mobilisation des ressources financières

Face aux défis économiques actuels auxquels fait face la zone Cémac, la mobilisation des ressources financières semble un impératif pour les chefs d'Etat, en vue de parvenir à l'objectif de transformation structurelle des

économies menant vers une industrialisation plus large.


Dans l'optique d'améliorer le climat des affaires, jugé peu propice actuellement, les chefs d'Etat entendent mener des réformes structurelles d'envergure susceptibles de promouvoir l'investissement privé, diversifier leurs économies, question de « les rendre plus fortes, résilientes et davantage compétitives ».

Toutefois, afin de tirer un meilleur profit de la Zone de libre-échange continentale africaine, les dirigeants de la

Cémac ont convenu d'accroître l'approfondissement de l'intégration sous-régionale pour développer les échanges commerciaux intra-communautaires.

Cet objectif passant avant tout par la stabilité des Etats membres, les chefs d'Etat ont, pour ce faire, décidé de renforcer les concertations et les actions communes face aux questions liées aussi bien au terrorisme international qu'aux diverses velléités déstabilisatrices au sein de cet espace communautaire.

Guy-Gervais Kitina



Un fournisseur unique pour votre bureau










Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz



Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous



Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespn@hariomtravels.net

Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net

www.hariomtravels.net

SOUVENIR

Un hommage à Marie Massamba-Débat, première « première dame » du Congo

La mémoire de l'épouse de l'ancien président de la République, décédée le 13 octobre 1993, à Nantes, en France, a été célébrée vingt-six ans après, le 22 novembre, au cours d'une messe organisée en la Basilique Sainte-Anne du Congo.

Agrémenté par les chorales «Les pigri-guiers» de la Basilique Sainte-Anne du Congo et le Kilombo bible de la paroisse évangélique de Baongo, l'événement a connu la participation des parents, amis et connaissances, ainsi que des fidèles de plusieurs confessions religieuses de Brazzaville.

Née vers 1928, Marie Massamba-Débat fut l'épouse du deuxième président du Congo, ayant dirigé le pays de 1963 à 1968. Dans son homélie tirée des livres de Genèse 2,18-21 ; Actes des apôtres 9,36-42 ; Luc 1,35-38, le curé, recteur de la Basilique Sainte-Anne du Congo, l'abbé Armand Serge Kiyindou, est revenu sur les valeurs de cette protestante.

« Nous célébrons la mémoire de la veuve Massamba-Débat, celle qui était devenue plus ou moins dans notre pays, la figure emblématique des veuves », a-t-il indiqué.

S'interrogeant sur le choix de la célébration de cette messe dans une église catholique alors que l'ancienne première dame et toute sa famille sont d'obédience évangélique, le prêtre a souligné que la réponse à cette question se trouvait dans la personne même de Marie Massamba-Débat.

« Une vraie éducatrice, une maman qui aimait tout le monde. Elle avait un cœur ouvert et large.



Il faut s'appeler Marie Massamba-Débat pour réunir en même temps, dans un culte qui n'est pas œcuménique, les évangéliques, les salutistes, musulmans et d'autres confessions religieuses », a expliqué le curé de la Basilique Sainte-Anne du Congo, insistant sur l'unité du peuple congolais.

Une femme illettrée première dame

Selon Robert Massamba-Débat, sa maman était toujours portée vers les

valeurs que défendait la bible. « Maman était illettrée dans le sens intégral du mot. Elle ne savait ni lire ni écrire. Cependant, maman savait lire un seul livre : la Bible en kikongo. Première « première dame », c'est le fait de l'histoire qui l'a propulsée à ce niveau. On dirait que ce n'est pas par hasard, c'est un problème de destin. Elle a été l'épouse d'un directeur d'école, d'un directeur de cabinet, d'un ministre, d'un Premier ministre, d'un président de l'Assem-

blée nationale et d'un président de la République », a-t-il vanté, remerciant les autorités nationales des différentes époques, notamment le chef de l'Etat actuel, Denis Sassou N'Gusso, et son prédécesseur, Pascal Lissouba. Le premier pour avoir organisé la sortie de la veuve Massamba-Débat de Baongo, lors des événements de 1993, et le second pour avoir réservé, la même année, des obsèques dignes à cette dernière.

Ils ont dit...

Yvonne Kouilou, ancienne trésorière de la chorale Kilombo bible : « Elle faisait partie de la commission saka-saka de la chorale et participait aux activités de celle-ci. Elle est arrivée dans notre groupe lorsque j'étais trésorière et a laissé un grand souvenir surtout quand elle préparait le «saka-saka» avec de la banane plantain à la muambe ».

Christophe Moukouéké, homme politique : « Je garde d'elle le souvenir d'une grande dame. On vient de nous rappeler qu'elle fut la première « première dame » du Congo, mais la vie qu'elle a menée a été d'une simplicité étonnante. D'ailleurs, ce n'est pas étonnant, parce que le président Massamba-Débat lui-même fut un homme d'une simplicité étonnante aussi, un homme d'esprit, un homme d'amour, un bon protestant. Je garde donc de ce couple un souvenir inoubliable ».

Pour poursuivre les actions prônées par sa mère, Line Massamba-Débat a organisé une réception en honneur des veuves issues des différents départements du pays. Une occasion, pour elle, d'insister sur les notions de paix et d'unité, qui devraient caractériser le peuple congolais.

Parfait Wilfried Douniama

DÉTOURNEMENT DES FONDS PUBLICS

Le «Nouvel ordre émergent» soutient la traque des récidivistes

Au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le 21 novembre à Brazzaville, le mouvement qui prône l'émergence du Congo a fustigé le fléau qui gangrène l'administration nationale, réclamant des punitions sévères à l'encontre de tous les pilleurs des deniers de l'Etat, conformément à loi.

Conscient que le détournement de l'argent public constitue un frein à l'atteinte de l'émergence, le Nouvel ordre émergent (Noé) appuie l'option d'interpeller tous les cadres et commis de l'Etat soupçonnés de détournement des fonds afin qu'ils soient sévèrement punis, conformément à la loi, si leur culpabilité est avérée.

Pour ce faire, le Noé plaide pour l'opérationnalisation rapide de la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc), une structure publique créée pour prévenir et combattre la corruption, la concussion, la fraude et tous les autres infractions assimilées.

La même entité a aussi pour rôle de renforcer et de promouvoir la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé mais aussi de faire respecter les règles de bonne gestion publique ; transmettre aux autorités judiciaires chargées des poursuites les procès-verbaux d'audition et d'interrogatoire. «Nous exhortons la jeunesse à mettre en sourdine la corruption, la concussion, la fraude, le trafic d'influence afin de bâtir un Congo nouveau, précepte majeur pour un lendemain meilleur, apaisé et épanoui », a indiqué le président de ce mouvement citoyen, Charles Soussa Itoua.

Mettre fin au phénomène des « Bébés noirs »

Comme il a été exigeant à l'endroit des pilleurs des fonds publics, le Noé a plaidé aussi pour que le gouvernement mette tout en œuvre pour juguler le fléau des « Bébés noirs ». Un banditisme à l'arme blanche orchestré par des jeunes depuis quelques années à Brazzaville et Pointe-Noire, mais qui s'étend progressivement dans tout le pays. «Nous ne pouvons pas prétendre à l'émergence en traînant avec nous des comportements déviants et barbares. L'Etat doit prendre ses responsabilités pour arrêter net ce genre d'antivaleurs, parce que pour atteindre l'objectif de l'émergence, il compte sur les jeunes », a renchéri le président du Noé.

Ce mouvement a pris l'engagement d'organiser des campagnes de conscientisation des jeunes dans les quartiers afin de les emmener à tourner le dos à la violence, car il vise à inculquer aux jeunes les notions de citoyenneté, de développement social et d'émergence.

Firmin Oyé

70 HECTARES À VENDRE À IGNIÉ

Domaine idéalement situé à Ignié, à 56 km au nord de Brazzaville, sur la route de Maloukou, à quelques kilomètres du futur pont route-rail vers Kinshasa. Ignié est en passe de devenir la zone industrielle et logistique de Brazzaville, c'est une **occasion unique à ne pas manquer pour :**

- un projet agricole, industriel ou logistique
- une plus-value foncière future.

Prix de vente : 20 millions FCFA par hectare (négociable selon la surface totale achetée). Possibilité d'acheter quelques hectares.

Contactez le 06 460 74 74 pour plus d'informations

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

L'intersyndicale en colère contre la direction générale

Le syndicat du plus grand centre hospitalier du Congo a publié, le 22 novembre, une déclaration dans laquelle il s'insurge contre la direction générale, l'accusant de mauvaise gestion. Dans sa mise au point, l'intersyndicale réclame la résiliation du contrat établi avec le nouveau directeur général d'origine canadienne et de toute son équipe.

Le syndicat a fait savoir que la situation interne du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville (CHU-B) devient plus critique qu'elle ne l'a été, soutenant qu'actuellement, presque tout manque au sein du plus grand hôpital du Congo. L'intersyndicale a précisé que depuis huit mois qu'il a pris ses fonctions, le nouveau directeur général, le Canadien Sylvain Villiard, a déjà bénéficié de deux subventions mais gérées dans l'opacité.

« Une subvention d'exploitation et de fonctionnement d'un montant de 1,587 milliard 913 mille francs CFA a été décaissée au Trésor public pour le compte du CHU-B aux fins d'assurer son redressement. Toute cette somme a été virée dans une banque canadienne au profit de l'ONG USI, avec la complicité du ministère de la Santé », souligne la déclaration lue par Victor Bienvenu Kouama, président de l'intersyndicale. Dans les détails, les syndicalistes ont affirmé que de cette enveloppe, une bonne part avait été réservée à l'achat des médicaments, consommables hospitaliers et accessoires, mais hélas, l'hôpital manque l'essentiel. « A ce jour, tous les services sont presque à

l'arrêt parce que les trois cents millions qui étaient destinés à l'achat des consommables ont été virés au Canada par le ministère de la Santé. De même, vingt-six millions francs CFA ont été prévus pour l'achat du matériel technique ainsi que cent quarante-quatre millions francs CFA pour l'acquisition des voitures de services, mais rien ne se voit », précise l'intersyndicale.

La dénonciation du contrat réclamée

Pour justifier ces accusations, le syndicat a fait visiter quelques services du CHU aux journalistes afin qu'ils relaient l'information avec plus de précision et honnêteté. En premier lieu, l'équipe de la presse est passée au dépôt pharmaceutique qui est quasiment vide. Ensuite, elle a été conduite dans les laboratoires qui, eux aussi, manquent de tout, pas même les réactifs, selon les laborantins rencontrés sur les lieux. De là, les journalistes se sont rendus au service des urgences où les malades sont allongés çà et là, à même le sol. Actuellement, a dit l'intersyndicale, le CHU-B manque même de scanner et la buanderie visitée est

dépourvue de fer à repasser. « Pas de repassage : manque de fer », tel qu'on pouvait lire sur une affiche placquée sur la porte de ce service.

En conséquence, les syndicalistes ont tiré la sonnette d'alarme, en sollicitant la résiliation du contrat avec les onze Canadiens dont la plupart ne sont pas encore arrivés, mais touchent des salaires exorbitants, chiffrés en millions sans travailler, ont-ils lâché.

« L'expertise de l'USI déconnectée de la sociologie congolaise n'aboutira pas au redressement du CHU. Au bout de trois ans de contrat avec cette ONG canadienne, notre hôpital se retrouvera en deçà de la case départ. Son redressement attendu est une utopie. Nous demandons au gouvernement la résiliation de ce contrat », conclut la déclaration.

Les syndicalistes ont, par ailleurs, reconnu que depuis l'accord signé il y a peu avec le gouvernement, leurs salaires sont payés au même rythme que ceux des fonctionnaires. Ecartant l'idée d'aller en grève, ils réclament toutefois le paiement des six mois d'arriérés de salaires qui leur sont dus.

Firmin Oyé

COMMUNICATION ET DES MÉDIAS

Les carrières du personnel examinées

La commission administrative paritaire d'avancement (Capa) des cadres et agents contractuels de l'Etat en service dans le département ministériel a ouvert ses travaux, le 22 novembre à Brazzaville, au titre des années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

Dans sa phase préparatoire, la commission est censée traiter mille trois cent cinquante-neuf dossiers répartis comme suit : neuf cent trente-cinq promotions ; cent soixante-neuf révisions des situations administratives ; douze reconstitutions de carrières administratives, deux cent trente-deux avancements et titularisations ; enfin, onze rectificatifs.

Le ministre de tutelle, Thierry Lezin Mougalla, a présidé la cérémonie d'ouverture de la session, appelant la commission à se prononcer avec équité, rigueur et pragmatisme, mais aussi avec professionnalisme dans le strict respect des textes en vigueur sur les dossiers qu'elle aura à examiner. « Il s'agit d'une récompense symbolique mais méritée, pour ces femmes et ces hommes de notre secteur, aguerris et dévoués à leur tâche, qui attendaient la tenue de nos travaux depuis six longues années », a-t-il ajouté.

Conformément aux dispositions du décret n°2012-713 du 12 juin 2012, notamment en son article 2, la Capa est l'organe chargé d'examiner les questions relatives à la carrière des fonctionnaires, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité sociale.

Guillaume Ondzé

PROGRAMME DESTINATION-PAYS

La troisième édition met à l'honneur la Namibie

Espace d'information et de sensibilisation aux opportunités d'affaires qu'offrent différents pays, l'initiative mise en place par la Chambre de commerce de Pointe-Noire a reçu, le 21 novembre, l'ambassadeur de la Namibie au Congo, Viljo Hifindaka, qui a échangé avec les opérateurs économiques de la ville.

D'entrée de jeu, Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, a rappelé la quintessence Destination-pays, un concept lancé en 2017 pour répondre aux besoins d'identification des fournisseurs et de diversification de sources d'approvisionnement ou de débouchés constatés. Cet espace d'échange et d'information, qui ne cesse d'attirer les acteurs économiques, implique les personnalités des pays à l'honneur qui sensibilisent aux opportunités d'affaires qu'ils offrent.

Au cours de la rencontre, Viljo Hifindaka a peint le tableau économique de la Namibie (pays du sud-ouest de l'Afrique), qui, a-t-il rappelé, entretient des liens de solidarité avec le Congo. Un tableau marqué de progrès très significatifs dans plusieurs secteurs d'activités : élevage, agriculture, tourisme, santé, formation, agro-alimentaire, mines et autres. Des progrès qu'il doit, entre autres, à la diversification de son économie, son bon climat des affaires, son système bancaire (un des plus performants de l'Afrique) et à l'accompagnement des entrepreneurs par son gouvernement. Des progrès qui

permettent à la Namibie d'exporter ses produits vers la Chine et l'Europe. Cela, dix-neuf ans juste après son accession à l'indépendance. Pays de grands éleveurs et réputé pour ses grandes fermes agricoles, il est le seul de l'Afrique à exporter de la viande en Chine, a dit l'ambassadeur. En matière de tourisme, la Namibie constitue l'une des destinations africaines

les plus prisées. Et selon le diplomate, il a reçu un million cinq cent mille touristes en 2016.

Par ailleurs, l'ambassadeur namibien a exprimé les besoins de son pays dans les secteurs tels que le bois, les mines et l'agroalimentaire. Viljo Hifindaka a manifesté le désir de la Namibie d'établir des rapports commerciaux et d'échange économique avec le

Congo et invité les acteurs économiques de Pointe-Noire à nouer des partenariats avec ceux de la Namibie. « Nous voulons sceller les partenariats avec le Congo en matière des mines. En matière de bois, le Congo dispose des essences dont la Namibie a besoin. Il a aussi une terre favorable à l'agriculture. La coopération entre les deux pays est

très importante pour nous », a-t-il souligné, invitant à promouvoir et développer cette coopération et « à bâtir ensemble une nouvelle Afrique où on mange et on parle économie ».

La présentation du diplomate namibien a suscité beaucoup de réactions dans la salle visiblement intéressée et ce n'a pas caché son désir d'aller toucher du doigt la réalité sur le terrain. Les préoccupations de l'auditoire ont tourné, entre autres, autour des différents moyens pour entrer en contact et développer les relations de partenariat avec les opérateurs namibiens, sur la procédure d'obtention du visa namibien, les événements économiques qu'abrite le pays auxquels les opérateurs congolais peuvent participer. Au terme de la rencontre, les participants ont visité le stand d'exposition d'un échantillon des produits fabriqués en Namibie.

Notons qu'à ce jour, la Namibie a déjà signé treize accords commerciaux avec le Congo et dans le cadre de Destination-pays, elle succède à la Turquie et aux Etats-Unis qui ont été à l'honneur lors des deux premières éditions.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



Les participants à la rencontre Destination-pays/Adiac

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A LA DEMANDE DU : Bureau Régionale pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé "OMS", situé à Brazzaville, cité du djoué ;

Le Groupement d'Huissiers de Justice, Commissaires-Priseurs, Maîtres ESSEBO Benoit et LANDZE Edgard.

PROCEDERA:

Le Samedi 30 novembre 2019 à 10 heures précises ;

Dans l'enceinte de l'OMS Afrique, cité du djoué de Brazzaville ;

A la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de plusieurs effets et biens usagers de l'OMS, constitués : des véhicules, TOYOTA HILUX Double Cabine, du mobilier de Bureau, onduleurs de batterie pour panneaux solaires, matériel électroménager, cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, des ordinateurs, laptops, des climatiseurs splits, fontaines d'eau, matériel de plomberie ainsi que d'autres biens et effets mobiliers.

Toute personne intéressée à participer à ladite vente est priée de payer avant la vente, afin d'obtenir un numéro de participation, une caution remboursable ou déductible de:

> 500 000 FCFA par véhicule;

> 100 000 FCFA pour les autres articles.

L'enregistrement, la visite des biens mis en vente commence le lundi 25 novembre 2019, de 09 heures à 16 heures à l'OMS cité du djoué.

Les véhicules sont vendus sous douane et leur enlèvement par l'acheteur ne peut se faire qu'après paiement du prix intégral et apurement des droits et taxes de douane.

Les autres conditions de vente seront remises à chaque soumissionnaire au moment du versement de la caution à la cité de l'OMS ou au siège du groupement situé au n°05, rue Louis TRECHOT en face de la Primature.

Pour toute information contacter :

Maîtres :

- ESSEBO Benoit, Tél. : 05 551 07 22 / 06 634 70 27
- LANDZE Edgard, Tél. : 05 558 75 85 / 06 665 23 41

Fait à Brazzaville, le 22 novembre 2019

Pour le groupement
Un des Commissaires-priseurs

Groupement d'Huissiers
Commissaires-Priseurs
Maîtres ESSEBO Benoit & Edgard LANDZE

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 25 AU 30 NOVEMBRE

MARDI 26 NOVEMBRE
18H30 CINE-CLUB : NOFINOFY

MERCREDI 27 NOVEMBRE
18H00 FORUM : ERASMUSDAY NA BRAZZA

19H00 MERCREDI A LA CAFET' : MAGNUM

VENDREDI 29 NOVEMBRE
15H00 RENCONTRE LITTERAIRE : DESTINS SINGULIERS

SAMEDI 30 NOVEMBRE
09H00 THEATRE JEUNESSE : KOUEPE

10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE
(SAMEDI DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRES DE SCRABBLE)

15H00 CAFE PHILO : AUTOUR DE L'INTENTIONNALITE



Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur
www.institutfrancais-congo.com

NECROLOGIE

Hypolite Matassa, agent des Dépêches de Brazzaville, les enfants Romain Matassa (à tout-casser) et Simon Bindouga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, Simon Bindouga, alias Tenez femmes, le 19 novembre 2019, à Pointe-Noire.

La veillée mortuaire se tient au n° 10, avenue de la Caravane, quartier Fond Tié-Tié. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Les familles Amaro, Addo, Pontallier, Milongo, le clan Bikoula, les enfants et petits-enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, ami(e)s et connaissances le décès de la veuve Amaro, née Addo Clotilde Suzanne, survenu le 19 novembre 2019 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à Ouenzé, au n°3, rue Ewo, croisement avenue Boueta-Mbongo.

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

En union de prière pour le repos de son âme.



CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Massamba Zita Marianne, je désire désormais être appelée Amboulou Zita Marianne. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

PATRIMOINE

Les archives nationales intègrent l'ère du numérique

Quatre experts œuvrant dans le domaine ont édifié, le 20 novembre, à l'Institut français du Congo (IFC), l'auditoire sur l'historique des archives de l'Afrique équatoriale française (AEF) et celles du Congo.

L'activité a été organisée par l'IFC, en partenariat avec le ministère de la Culture et des arts, les Archives nationales et municipales, la mairie de Brazzaville, les ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Une table ronde a été animée à cette occasion par le directeur des Archives nationales, Brice Owabira; le concepteur du nouveau site, Nelson Cishugi; Tall Boukambou, documentaliste, cinéaste; et Albert Mbon, archiviste.

Tour à tour, ces experts ont expliqué les missions de cette structure. Le directeur des Archives nationales, les présentant brièvement à l'ère du numérique, a fait savoir qu'elles sont un organisme de l'Etat en charge de la conservation des documents des organismes centraux, excepté ceux des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. En dehors de ces deux ministères, les Archives nationales, a-t-il indiqué, ont la mission de conserver tous les autres documents produits par les services de l'Etat. Il a ajouté que certains documents privés, qui ont un intérêt public, sont gardés aussi par les Archives nationales.

« Les Archives nationales sont rattachées au ministère de la Culture et des arts, elles ont été créées en 1971 par décret du 19 septembre 1971. A leur création, elles étaient une direction générale du service de bibliothèque, d'archives et de documentation », a-t-il expliqué.

D'après lui, cette structure conserve essentiellement deux catégories de ressources docu-



mentaires, à savoir le fonds ancien constitué des archives de l'AEF et les archives post coloniales à partir de 1960. De 1971 à une certaine année, les archives ont été gérées de façon physique, c'est-à-dire non électronique. « Ce n'est qu'à partir de 2015 que nous avons pris l'engagement de faire connaître ce fonds qui n'était pas connu du grand public, en créant, avec le concours de nos collègues des Archives de France, un portail en ligne. Cet outil a été créé pour s'adapter à l'ère du numérique. Mais, au fil du temps, quand le Cfrad a été effondré, nous avons commencé à réfléchir au moyen de faire que les archives de l'Afrique équatoriale française que nous avons pu être consultées. Nous avons lancé un premier texte de numérisation de certains documents, c'est à partir de là que nous avons créé un site. Je peux dire que les

archives nationales congolaises sont en route pour s'intégrer à l'ère du numérique », a assuré Brice Owabira.

« Des documents uniques et irremplaçables »

Nelson Cishugi, concepteur dudit site, a révélé que celui-ci prend en compte tout ce qui est fonds ancien. « Nous sommes en train de créer en même temps un portail mais aussi un élément de recherche. Nous avons rassemblé certains documents sous certains thèmes », a-t-il indiqué.

Albert Mbon, premier archiviste congolais, a, quant à lui, parlé des archives de l'AEF, de la colonisation à la création des Archives nationales. Pour lui, ces documents coloniaux, classés en trois catégories, à savoir les archives métropolitaines, fédérales, territoriales et locales, sont uniques et irremplaçables. « En effet, c'est à

partir de 1945 que l'on a pensé à organiser les archives. C'est le gouverneur Bayardelle, dont le nom a été donné à l'un des établissements de l'Université Marien-Ngouabi, qui prend le premier arrêté en 1945 pour organiser les archives mais en réalité, c'est en 1950 qu'on va créer un service central des archives de documentation pour toute l'AEF. Ce service disparaît en 1960 avant l'indépendance du pays », a signifié l'archiviste.

A sa création en 1971, a-t-il poursuivi, le fonds des archives nationales avait été confié à l'université. Aujourd'hui, il est constitué des archives de l'AEF, du service central de la statistique de l'AEF, du Moyen-Congo et des archives nationales. Quant fonds territorial, a-t-il précisé, il se trouve à Pointe-Noire qui abritait jusqu'à l'indépendance la capitale du Moyen-Congo De 1960 à 1970, excepté le Sé-

négal, a regretté l'expert, il y a eu comme un vide dans tous les Etats africains, au sortir des indépendances. L'Etat sénégalais, a-t-il dit, avait signé avec la France une convention grâce à laquelle Dakar abrite jusqu'aujourd'hui les archives de la Fédération de l'Afrique occidentale française. C'est la conférence de Kampala en 1970, a-t-il fait savoir, qui recommandait aux Etats africains de créer un système intégré de bibliothèque et d'archives.

Pour sa part, Tall Boukambou, producteur, documentaliste, président de la Maison d'archives Congo, a déclaré: « J'ai cherché les archives écrites malheureusement, je les ai trouvées chez les particuliers. Or quiconque veut connaître l'histoire de son pays, sa ville, doit pouvoir accéder aux archives. Nous étions la capitale de l'Afrique équatoriale française, à ce titre, nous sommes dépositaires d'une bonne partie de la mémoire des pays de l'Afrique centrale. Nous étions également la capitale de la France libre, nous avons eu Radio Brazzaville, des archives sonores, nous avons eu la première télévision en Afrique subsaharienne, aujourd'hui, nous avons des archives de 1962 à 2015. Les archives sont très importantes, je les paye chères », faisant allusion aux difficultés qu'il a rencontrées pour produire son film sur Brazzaville.

Signalons que certaines archives précoloniales, post coloniales et coloniales sont exposées au hall de l'IFC.

Rosalie Bindika

CONCOURS DU JEUNE HISTORIEN BRAZZAVILLOIS

Les candidats dans la phase de recherche et d'écriture

La première édition de la compétition a été lancée le 20 novembre et se poursuivra jusqu'au 25 janvier 2020. Le règlement et la méthodologie révélés à cette occasion vont permettre aux participants de bien mener leurs enquêtes et rédiger un bon document.

Le concours est organisé par l'Institut français du Congo, en partenariat avec les Archives nationale et municipales, l'Université Marien-Ngouabi, le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Il est réservé aux étudiants de l'Université Marien-Ngouabi en licence d'histoire, aux lycées publics et privés, notamment Chaminate, Ecole militaire général Leclerc, Nganga-Edouard, Savorgnan A, Thomas-Sankara A et B, Dom-Helder-Camara, Saint Exupéry et Remo. Il permettra aux participants de vivre une belle aventure en découvrant toute la richesse du patrimoine histo-

rique de Brazzaville et leur propre histoire, celle de leur famille et de leurs quartiers respectifs.

Les candidats ont amorcé, le 21 novembre, la phase de recherche et d'écriture par la visite de différents sites historiques de Brazzaville afin de situer la thématique de leur choix. Les sujets peuvent concerner, par exemple, une famille, une personnalité, un monument, un arrondissement, un quartier ou un événement historique s'étant déroulé la ville capitale. Ils ont un mois de recherche et la date de remise des travaux est prévue le 4 janvier 2020. Les étudiants remettront leurs travaux au Pr Zidi pendant que ceux des lycéens seront reçus par leurs

proviseurs. La cérémonie de remise des prix est fixée au 25 janvier prochain.

Le règlement et la méthodologie du concours doivent être respectés. Les participants feront attention à la codification des copies, au choix du format (écrit, audio et visuel) et au rendu des travaux. Dans leur rédaction, ils doivent situer le site ou le lieu dans le temps, dire s'il relève de l'histoire précoloniale, coloniale ou postcoloniale ainsi que leur nature, c'est-à-dire économique, religion, politique ou culturelle. Les concurrents doivent signaler à la fin de leurs documents les sources utilisées pour construire leur récit afin de

vérifier la fiabilité, la véracité et la pertinence des informations.

Dans un français simple, les travaux doivent être présentés de la manière suivante : l'intitulé, la situation du projet dans le temps, sa nature. Les sources utilisées doivent être signalées pour permettre aux membres du jury d'avoir une idée des différents projets. Le développement doit contenir toutes les informations reçues auprès des responsables des sites ou endroits visités. La narration des dossiers se fera au minimum sur vingt pages pour ceux qui ont choisi le format papier, vingt minutes sous forme audio et vidéo.

Les premiers projets retenus feront l'objet d'un exposé oral,

c'est-à-dire rendre compte en cinq minutes du projet réalisé et dire également les difficultés rencontrées lors de cette expérience. A l'issue de cet exposé, les membres du jury décideront du premier, deuxième et troisième de chaque catégorie.

Des prix seront remis en quatre catégories, notamment un ordinateur portable pour le concours individuel étudiant, un portable pour le concours individuel lycéens, trois tablettes pour le concours groupe étudiant, trois tablettes pour le concours lycéen, des dictionnaires pour les douze finalistes, individuels ou groupes de trois étudiants ou lycéens.

R.B.

ACTUALISATION DES TEXTES SUR LE DROIT D'AUTEUR

Eddy Fleury Ngombé salue l'initiative

Le producteur, tourneur et manager, a loué la volonté du ministère de la Culture et des arts qui a entrepris de moderniser l'arsenal juridique du droit d'auteur, en général, et du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA), en particulier, par un projet de loi.

De la concertation pourrait jaillir la lumière, a estimé Eddy Fleury Ngombé, convaincu qu'il est utile d'envisager un consensus pour espérer une amélioration durable des conditions de travail et de vie des créateurs des œuvres de l'esprit au Congo.

En effet, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, les créateurs des œuvres de l'esprit manifestent leur inquiétude devant la dégradation de leurs conditions de travail et de vie. Les points de cristallisation restent la perception de leurs droits, d'une part, et l'accompagnement social quasi inexistant, d'autre part. Lassés de se retrouver toujours en situation de précarité et d'assistés, impuissants à la dégradation de leur vie, les créateurs des œuvres de l'esprit manifestent un profond mécontentement à l'égard du BCDA.

Réagissant à propos, le pro-

ducteur Eddy Fleury Ngombé trouve que les artistes-musiciens en particulier considèrent, non sans raison, que le BCDA ne remplit plus socialement, institutionnellement et professionnellement ses missions depuis des décennies. La principale défaillance pointée du doigt concerne la répartition insatisfaisante des redevances collectées. Par ailleurs, le mode de fonctionnement de cet organisme se trouve obsolète, inapproprié et inapplicable aujourd'hui, au vu de l'article 6 du décret n°06/813 du 11 juin 1986 portant son organisation et son fonctionnement, a-t-il ajouté.

Actualisation de la loi du 7 juillet 1982

Pour Eddy Fleury Ngombé, l'ambitieuse réforme du droit d'auteur congolais devrait trouver une large adhésion grâce à une large concertation ; seul mode de gouvernance par le-

quel les acteurs culturels seront associés afin de débattre sur ce projet combien essentiel pour leur vie. Il propose que les évolutions économiques, technologiques et sociologiques intervenues depuis ces trente dernières années prises en compte. Aussi pense-t-il qu'il est souhaitable de faire un tour de table des acteurs culturels et des bénéficiaires de cette loi. Cette concertation, selon lui, serait le lieu d'expression de l'intérêt général, à travers le vécu et l'expérience des principales parties prenantes de la chaîne de valeur musicale. Il aurait été souhaitable, ajoutait-il, de constituer une commission provisoire qui pourrait être mise en place avec pour missions de faire un état des lieux sur le fonctionnement du BCDA ; évaluer son action concernant la perception, l'inventaire et la répartition locale des droits ; dresser un état



Eddy Fleury Ngombé

des conventions de réciprocité conclues et la perception des droits à l'étranger ; évaluer son action sociale au profit des ayants droit et adhérents ; réfléchir aux nouvelles dispositions ou conditions d'adhésion à l'organisme ; désigner une commission en charge de la rédaction d'un nouveau texte sur la gestion collective des droits d'auteur.

Cette commission provisoire pourrait idéalement être constituée, suggère Eddy Fleury Ngombé, d'un représentant du Premier ministre ; un représen-

tant du ministère de la Culture et des arts ; un représentant du ministère des Finances ; un représentant du ministère de l'Industrie (la culture en étant devenue un sous-secteur) ; deux représentants des entreprises culturelles (producteur-éditeur) ; quatre représentants des artistes (dont deux musiciens) ; deux personnalités qualifiées pour leurs compétences juridiques et leur expertise en droit d'auteur ; un expert dans le domaine de l'économie numérique ; et un représentant des médias.

Bruno Okokana

VOLLEY-BALL

Sara Ahoui fait le bilan de son mandat

La vétérane 2018-2019 a organisé un point de presse, le 22 novembre, au gymnase Henri-Elendé, au cours duquel elle a exprimé sa gratitude envers la Fédération congolaise de volley-ball (Fécovo).



Au cours de l'échange avec la presse, l'oratrice a précisé, point par point, les activités qu'elle a menées durant la saison sportive dernière, notamment le soutien et l'accompagnement des clubs et des centres de formation dans l'encadrement des jeunes athlètes.

Selon elle, si certains centres ont pu obtenir quelques matériaux de travail, c'est grâce à la collaboration Fédération-vétérane.

« C'est grâce à la Fédération que nous avons pu réaliser ces projet sur la redynamisation du volley-ball congolais,

puis visiter certains centres dans les départements de Brazzaville, de la Bouenza et de la Sangha. Notre mandat était focalisé sur la jeunesse et la relève, puisque ce sport développe plusieurs vertus. Au moment où nous nous apprêtons à rendre le tablier, la Fécovo nous a désignée en tant que marraine du tournoi des vétérans qui se passe à Brazzaville. Nous avons accepté avec un réel plaisir », a déclaré Sara Ahoui.

La vétérane, qui invite les acteurs du sport congolais à soutenir le volley-ball, se dispose à toujours travailler pour

Sara Ahoui, au centre, lors du point de presse le bien-être de ce sport collectif. Ainsi, elle a souhaité bonne chance à toutes les équipes qui participent à la douzième édition du tournoi des vétérans qui a débuté le 23 novembre, à Brazzaville.

Cette complétion, organisée par la Fécovo, est réservée aux anciens joueurs de volley-ball. Elle regroupe huit équipes venues du Congo, de la République démocratique du Congo, du Gabon, ainsi qu'une équipe de l'ambassade de France au Congo. Elle vise la valorisation des vieilles gloires.

Rude Ngoma

JEUX OLYMPIQUES 2020

Les trois représentants africains au football connus

La liste des émissaires du continent a été complétée, le 22 novembre, au Caire, lors la petite finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 23 ans, qui a opposé le Ghana à l'Afrique du Sud. C'est finalement l'Egypte, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud qui ont obtenu leurs tickets pour cette compétition mondiale.

La troisième édition de la CAN U-23, dont le principal enjeu était la participation aux Jeux olympiques (JO), Tokyo, Japon 2020, a livré son verdict, le 22 novembre, au Caire, en terre égyptienne. L'Egypte, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud, respectivement premier, deuxième et troisième ont assuré leur qualification à cette compétition qui regroupera, du 24 juillet au 9 août 2020, au Japon, plusieurs disciplines sportives.

L'Egypte a remporté le tournoi en battant en finale la Côte d'Ivoire, 2-1, grâce aux réalisations de Karim El-Eraqi (37^e mn), puis l'inamovible Sobhi, à la 114^e mn, c'est-à-dire dans la seconde partie des prolongations. Les Ivoiriens qui n'ont pas démerité ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Malgré les exploits du gardien égyptien, Mohamed Sobhy, qui était au mieux de sa forme, les Eléphanteaux ont au moins marqué un but, par le biais du jeune Aboubaca Doumbia, à la 89^e mn. L'Afrique du Sud, qui participera aux JO pour la troisième fois de son histoire, a eu chaud avant de valider sa qualification. En effet, les Sud-Africains ont peiné avant de battre les Ghanéens (2-2 au temps réglementaire et 3-2 aux tirs aux buts).

Rappelons que dans cette compétition, l'Afrique a déjà remporté toutes les médailles. Le Nigeria et le Cameroun ont été médaillés d'or, respectivement en 1996 et 2000. Le Nigeria a gagné la médaille d'argent en 2008, puis, avec le Ghana, ils ont tour à tour glané la médaille de bronze en 2016 et 1992.

L'Egypte raffle tout à domicile

La formation égyptienne n'a pas fait cadeau à ses adversaires, lors de cette troisième édition de la CAN qui s'est déroulée à la maison. Outre la victoire sur la Côte d'Ivoire en finale, le pays hôte a dignement remporté la compétition en tout et pour tout. Avec cinq succès, en autant de matchs, les Pharaons de moins de 23 ans ont remporté tous les trophées possibles. L'international Ramadan Sobhi (22 ans) a été désigné meilleur joueur du tournoi et de la finale. Son compatriote, Mostafa Mohamed, termine meilleur buteur avec quatre réalisations, tandis que Mohamed Sobhy a été élu meilleur gardien et le sélectionneur égyptien, Shawky Gharib, désigné meilleur entraîneur.

L'équipe égyptienne a également empoché le prix de fair-play et terminé à la fois meilleure attaque (onze buts marqués) et meilleure défense (quatre buts encaissés). En tout cas, les Pharaons n'ont même pas laissé des miettes à leurs invités. Ils détiennent de très loin le record de participation des pays africains aux JO, puisque l'édition 2020 sera leur douzième.

R.Ng.

ENTREPRENEURIAT

Des femmes formées au leadership

Le ministère de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement (MPFIFD), en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), a organisé, du 21 au 22 novembre à Pointe-Noire, un atelier de formation qui a réuni une trentaine d'entrepreneures de cette ville et du département du Kouilou.

La formation intègre la phase pilote d'un programme d'activités pour l'autonomisation de la femme au Congo, lancé en octobre à Brazzaville. Ce programme qui bénéficie de l'appui de la Chambre de commerce de Pointe-Noire et du Pnud qui s'est engagé à aider le Congo dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD), particulièrement celui relatif à l'autonomisation de la femme.

L'atelier a eu pour objectif de renforcer les capacités des participantes sur les notions clés du leadership et sur la prise de décisions. Il s'est agi également de développer leurs potentialités

nécessaires à la conduite de leurs activités. C'est ainsi que pendant deux jours, les participantes ont planché, entre autres, sur les théories sur le leadership, les étapes de parcours des femmes leaders et l'élaboration du business plan. Un partage de connaissances de la situation des entrepreneures à Pointe-Noire a permis de relever plusieurs aspects qui freinent le leadership féminin tels le manque de formation, d'informations, d'autonomie financière, d'accompagnement, de communication et de culture du réseautage, les barrières culturelles qui font que les femmes se fixent des limites dans leurs entreprises, le manque



La photo de famille./Adiac

de reconnaissance de leurs compétences et de considération de l'autorité féminine, le harcèlement sexuel et moral, les difficultés d'accès à la terre et au crédit. Les femmes ont aussi des difficultés à mettre en œuvre leur vision et manquent d'outils nécessaires pour la réalisation des objectifs qu'elles se fixent. « Cette formation technique, axée sur le renforcement des compétences et de leadership, aura un impact sur la viabilité des entreprises. Pour réussir, le leadership reste le facteur déterminant car, il se caractérise aussi par le dépassement de soi devant les limites imposés par la société », a souligné Arlette Raymonde Bakou, directrice générale au MPFIFD. Elle a estimé qu'après cette formation, les femmes auront des bases utiles

pour structurer leurs projets et donner de la valeur ajoutée à ce qu'elles ont déjà fait dans leurs entreprises.

Le Pnud engagé à appuyer l'autonomisation des femmes
Souhaitant qu'il y ait un secteur d'entrepreneuriat féminin durable au Congo au terme de la formation, Emma Anoh Ngouan, représentante résidente adjointe du Pnud, a appelé les femmes à mobiliser les énergies pour faire avancer l'agenda des ODD, à s'armer pour détruire les obstacles, à se former et s'informer pour plus de compétences. Elle a aussi réitéré l'engagement du Pnud d'aider à la mise en place des politiques et à renforcer les capacités des femmes, sans oublier la volonté de cette institution à poursuivre

ses efforts d'accompagnement du gouvernement congolais.

Par ailleurs, les participantes ont été informées du dispositif de formation mis en place par la Chambre de commerce de Pointe-Noire. Sylvestre Didier Mavouzenza, président de cette structure, a aussi évoqué les initiatives visant à accompagner les femmes dans leurs activités, à leur doter d'outils nécessaires et à favoriser leur autonomisation. Il s'agit, entre autres, du lancement, l'année prochaine, précisément le 18 mars, d'une organisation professionnelle des femmes cheffes d'entreprise et d'une quinzaine commerciale qui aura lieu le mois prochain à la Chambre de commerce.

Lucie Prisca Condhet
et Charlem Léa Itoua

HUMEUR

Pourquoi se refuser la messe d'intérêt national ?

La construction d'un pays exige que tout le monde apporte une pierre à l'édifice. Cela devrait être l'idée maîtresse qui galvaniserait l'esprit national pour l'avancement du pays sur tous les plans. C'est aussi cela la co-construction et le contraire s'apparenterait au sabotage qui est lui-même l'anti-chambre d'une antivolée. Ce billet d'humeur se veut un constat réel, car le fait que des acteurs politiques, ou encore ceux de la société civile et/ou autres acceptent de se retrouver ensemble n'est pas synonyme de les voir épouser coûte que coûte les points de vue des autres, mais plutôt d'apporter la pierre à l'édifice pour la co-construction d'intérêt national, bénéfique pour tout le monde. Encore que se mettre ensemble pour échanger ne signifie nullement l'abandon des clichés doctrinaires de ceux qui n'ont pas la même vision des choses que ce soit en politique, en économie ou dans n'importe quelle branche de la société. Mais c'est un moment de chercher par des échanges sains un apport de compétences pour la co-construction du pays. Et dire non serait une option à ne pas caresser.

Alors, pourquoi des hommes politiques et autres acteurs nationaux refuseraient-ils d'échanger avec les autres ? Le sociologue Michel Foudriat n'a-t-il pas écrit : « La co-construction est un processus reposant sur une mise en forme d'interactions entre les acteurs afin que ceux-ci élaborent au fil de leurs interactions des accords visant à rendre compatibles des définitions relatives à un changement » ? Le changement dont il est question ici est le rejet des « antivaleurs ». Ne dit-on pas que l'opinion qui compte est celle de celui ou de celle qui est présent(e) aux assises et non de celui qui les déserte ?

Sauf erreur de notre part, la co-construction pour un pays a plus d'avantages que le refus catégorique de faire partie d'une messe à mobile constructif. Car de celle-ci peuvent naître des effets salutaires pour le pays tout entier. Le refus pour le refus n'est pas profitable en politique, en ce sens que du choc des idées naissent des merveilles sociétales pour l'avancement du pays. Ainsi donc, la co-construction, contrairement à ce que pensent des « nihilistes politiques », renvoie à tous les contextes où des acteurs ayant des intérêts et des points de vue différents sont amenés à se retrouver ensemble pour la définition d'un certain nombre de règles pouvant conduire à un bonheur du peuple.

Disons-le sans langue de bois, tout citoyen pourtant a toujours rêvé de bons horizons pour son pays. Alors pourquoi certains ont des idées a priori voire a posteriori capables de mettre à mal toute entreprise de retrouvailles porteuses d'espoirs pour la nation entière ? Les propos du genre : « Cette messe ne réussira pas », « Ces retrouvailles ne sont qu'une mascarade », « Ce moment n'est qu'un fiasco qui se prépare », « Cette réunion est un non-événement » portent préjudice aux démarches saluto-constructives dont le pays a besoin.

Pire encore, au lieu d'assurer leur participation à ces assises d'intérêt national et de faire triompher leurs arguments, certains nihilistes préfèrent des refus catégoriques, qui ne sont que les sœurs jumelles des chaînes vides improductives. D'autres vont encore plus loin en les critiquant à travers des réseaux sociaux. Ils inventent tout sur le fonds et la forme de ces retrouvailles, distribuant de façon grossière et imaginaire des rôles aux acteurs qui y seront présents. Quelle bizarrerie !

Faustin Akono

DIPLOMATIE

Un consul honoraire du Liban à Pointe-Noire

Mahamad Abdel Rassoul Assi a été installé dans ses fonctions, le 20 novembre, par Alexandre Honoré Paka, préfet du département.

Homme d'affaires dans le secteur du bâtiment, Mohamed Abdel Rassoul, né à Ansar, au Liban, marié et père de trois enfants, vit au Congo depuis 2010. Aujourd'hui, il est chargé de recenser et de porter assistance à tous les Libanais vivant à Pointe-Noire, dans le respect de la légalité et de l'ordre public local. Il est, pour ses ressortissants, le lien entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Son intronisation a eu lieu en présence des autorités départementales et des représentants des organes diplomatiques exerçant dans la ville océane. Dans un discours bref, Mahamad Abdel Rassoul a réaffirmé l'engagement de son pays à consolider les liens forts avec le Congo. Sa nomination à ce poste, a-t-il dit, témoigne de la volonté de son pays d'affermir davantage ces relations bilatérales, fondées sur l'amitié de longue date et la coopération pour l'intérêt commun.

Aussi, le diplomate a promis d'être à la hauteur de sa tâche, avant de s'engager à favoriser le développement de relations com-



Mahamad Abdel Rassoul pendant son intronisation./DR

merciales, économique et culturelles entre les deux pays. « C'est un jour inoubliable pour moi et pour toute la communauté libanaise de Pointe-Noire, être le premier consul honoraire ici est une joie mais aussi une tâche difficile », a-t-il déclaré.

En effet, depuis plusieurs années, les sujets libanais vivant à Pointe-

Noire étaient structurés en communauté. Et depuis le mois d'août, avec le consentement du pays d'accueil, leur pays a décidé de franchir le cap, en décidant d'y ouvrir un poste consulaire afin de leur permettre d'avoir un service diplomatique, chargé de leur protection et de leur suivi administratif.

Hugues Prosper Mabonzo

PHOTOGRAPHIE

Le Collectif Elili présente des images des années 1950 à 1980

L'exposition des anciennes photos, ouverte le 18 novembre à l'hôtel Olympic palace de Brazzaville, sur le thème « Parle-moi de ta famille », fermera ses portes à la fin de ce mois.

L'idée de l'exposition, a indiqué Francis Kodja, responsable du Collectif Elili, est partie de la consultation des albums familiaux qui cachent beaucoup de richesses, des histoires de familles dont certains membres ont quitté ce monde ou ont un âge avancé. Il s'est appuyé Amadou Hampaté Ba, qui disait que « *Lorsqu'un vieux meurt en Afrique, c'est toute une bibliothèque qui brûle* ». Pour les photographes du Collectif Elili, c'est donc le moment d'aller vers ces bibliothèques, les interroger pour recueillir les informations cachées.

La photographie, a soutenu Francis Kodja, ne doit pas être un métier relégué au second plan, argumentant qu'on ne peut pas parler de communication sans la photographie, dépo-



Visite guidée de l'exposition

simple, parce que la photographie, c'est écrire avec la lumière. C'est toi qui créées, qui imposes, qui donnes ta marque, ton écriture à toi. C'est ça être un artiste, c'est le

«La photographie doit cesser d'être un métier péjoratif»

A l'ouverture de l'exposition, le Pr Matondo Kubu Turé, est intervenu sur le thème « L'enjeu social de la photographie ; quel est le rôle qu'elle peut jouer dans la société congolaise ? ». Il a insisté sur le fait que la photo en général ne doit pas être considérée comme un objet du passé, car c'est grâce à la connaissance du passé et du présent qu'on peut se projeter dans l'avenir. Et la photo, d'après lui, a ce privilège de rassembler le passé, le présent et l'avenir pour constituer, d'un point de vue culturel, un grand développement pour le pays.

Félicitant le Collectif Elili pour son initiative, le Pr Matondo Kubu Turé l'a invité à multiplier ce genre d'expositions. « *Les*

musiciens se sont battus pour se faire considérer. Au départ, on les prenait pour des voyous, aujourd'hui, ils sont devenus respectables et partagent les repas à table avec les autorités ; ils arrachent des gros contrats. Cela n'a pas été facile, ils se sont battus pour y arriver là. Vous devez vous battre aussi. Mais l'espoir y est. Car au départ, les gens se moquaient des photographes, mais aujourd'hui, on les félicite. Parmi eux, il y en a même qui ont été décorés par le président de la République, à l'instar de André Désiré Loutsono dit Kinzenguélé, Lebon Chansard Ziavoula dit Zed», a-t-il encouragé, insistant que la photographie doit cesser d'être un métier péjoratif.

Bruno Okokana

« Lorsqu'un vieux meurt en Afrique, c'est toute une bibliothèque qui brûle ».

ser un dossier quelque part sans insérer la photo, etc. C'est pour dire que la photographie est au premier plan. Ce qu'il y a lieu de faire, selon lui, c'est de pousser les jeunes à considérer la photo comme un métier qui a plusieurs branches, entre autres, la photographie de studio, de paysage, de recherche, de reportage.

« *Un artiste photographe est différent d'un photographe*

cas des photographes du Collectif Elili. Nous ne gardons pas nos informations, bien au contraire, nous les partageons avec les autres. Nous sommes prêts pour accompagner nos frères photographes qui ne sont pas dans le collectif, partager notre expérience avec tout le monde », a-t-il lancé aux autres photographes.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

Match fou entre Caen et Le Mans (3-3), après que les Normands eurent mené 3-1. Prince Oniangue et Bevic Moussiti Oko ont vécu une soirée moyenne. Le premier a surtout eu du mal à entrer dans la rencontre. Quant à l'attaquant, remplacé à la 66e, il reste précieux comme point d'appui, mais reste muet face au but. Moins combatif défensivement qu'à son habitude. Rappelons que Durel Avounou et Herman Moussaki n'ont pas été retenus par Pascal Dupraz. Attendu dès le coup d'envoi, Yves Pambou était finalement remplaçant lors du match nul concédé par Grenoble face à Nancy (0-0). Entré à la 79e, alors que le GF38 menait.

Dans les rangs lorrains, Ryan Bidounga est resté sur le banc, alors que Mons Bassouamina est toujours à l'infirmerie.

Troyes fait naufrage face à Chambly (0-4). Warren Tchimbembé n'est pas entré en jeu. Eden Massouema, en phase de reprise, était absent.

Blessé aux ischio-jambiers, l'ancien Dijonnais devrait revenir juste avant la trêve hivernale ou début 2020.

Niort bat Rodez au Stade René-Gaillard (2-1). Avec Bryan Passi, titulaire. Sur l'égalisation aveyronnaise, il est mystifié par la remise de Ouahfa pour Sané. Sans conséquence, car les Chamois prennent finalement l'avantage et les 3 points. Le Havre (Mayembo et Dzabana) recevra Guingamp (Poaty) lundi soir.

Camille Delourme

RÉFLEXION

Sur les conséquences éventuelles d'un « impeachment » de Donald Trump

Le moins que l'on puisse dire est que les Etats-Unis ne projettent pas de leur pays une image très positive dans le temps que nous vivons. Et c'est fort dommage pour le peuple américain dans son ensemble car les cartes se rebattent sur la table du jeu international de telle façon que la nation de l'Oncle Sam risque fort de se retrouver prochainement sinon marginalisée, du moins très affaiblie par rapport aux autres super puissances que sont la Chine, la Russie, l'Inde, l'Union européenne et ses vingt-huit Etats membres.

La procédure dite d'« impeachment » qui vise le président Donald Trump, à propos de l'opération qu'il aurait montée avec l'Ukraine pour déstabiliser son principal concurrent lors de l'élection qui lui a permis de s'installer à la Maison-Blanche, n'aboutira peut-être

pas à son départ anticipé comme cela s'est produit pour l'un de ses prédécesseurs républicains, Richard Nixon, mais elle fait peser dorénavant sur les Etats-Unis une menace de déstabilisation qui s'avère dangereuse et pas seulement pour les citoyens américains.

Ceci pour au moins trois raisons que voici, vues de l'étranger :

° Les Etats-Unis sont engagés dans une partie de bras de fer économique, financier, diplomatique, stratégique avec la Chine qui tournera inévitablement en faveur de l'ex-Empire du Milieu si leur principale autorité, le locataire de la Maison-Blanche, est destituée avant la fin de son mandat, ne serait-ce qu'en raison des conséquences multiples que cette destitution aura inévitablement.

° Alors que la Russie de Vladimir Poutine confirme de jour en jour sa volonté de retrouver sa puissance d'antan et gagne du terrain en Europe de l'est, au Proche et au Moyen-Orient, l'« impeachment » de Donald Trump, s'il se produit, aura comme conséquence immédiate de renforcer les positions du Kremlin dans ces deux régions du monde, voire même ailleurs.

° Le camp occidental tout entier, qui dominait la sphère internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale il y a très exactement soixante-quinze ans, se trouvera d'autant plus ébranlé par cet « impeachment » que des inquiétudes se font jour en son sein et à très haut niveau sur l'avenir de l'Otan qui regroupe l'Europe et les Etats-Unis sur le plan militaire.

Quitte à nous mêler de ce qui ne

nous regarde pas, disons que la communauté internationale a intérêt à ce que la crise qui se dessine à Washington soit la plus brève possible. Ceci vaut pour les Etats-Unis comme pour la Russie de Vladimir Poutine et la Chine de Xi Jinping. Peu importe, en effet, que Donald Trump parvienne ou non à surmonter l'obstacle qui se dresse désormais sur la fin de son mandat et sur la route de sa réélection en 2020. L'essentiel est que le peuple américain garde la stabilité interne qui lui a permis de contribuer, de façon décisive, à la paix mondiale tout au long du siècle précédent.

Rien, en vérité, ne serait plus dangereux aujourd'hui qu'une rupture de l'équilibre entre les super puissances qui dominent la sphère internationale.

Jean-Paul Pigasse